

# Nouvelle offensive contre le projet des Halles

**L'association Accomplir continue de batailler ferme contre le projet de rénovation des Halles (1<sup>er</sup>).**

Après avoir contesté le permis de démolir et fait suspendre le chantier, l'association de riverains a carrément décidé de contester la procédure sur laquelle repose tout le projet lui-même. L'avocat de l'association la juge illégale au regard d'un avis rendu

par la Cour de justice de l'Union européenne. Accomplir a par ailleurs adressé un courrier au préfet d'Ile-de-France afin qu'il saisisse le tribunal administratif pour faire suspendre l'avenant de contrat voté en avril dernier et permettant à l'équipe de l'architecte David Mangin de réaliser de nouvelles études sur les souterrains du jardin. « Ce nouveau contrat représente 15 % du marché initial, ce qui est contraire au code des marchés publics. » L'association souhaite que « la Ville abandonne les projets très contestés de démolition et de réaménagement du jardin et de construction de la Canopée pour se concentrer sur la rénovation de la gare RER et des voiries souterraines des Halles, qui représentent déjà un chantier considérable ».

